RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE

POST TENEBRAS LUX

Arrêté du 28 février 1979
approuvant l'inscription à l'inventaire des bâtiments n^os 94 et 95, parcelle n^o 2310 (AE), 10155 (NE), sis sur la commune de Collex-Bossy

LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Vu la proposition d'inscription à l'inventaire des bâtiments n^os 94 et 95 sis sur la parcelle n^o 2310 (AE), 10155 (NE), feuille n^o 18 (NE) du cadastre de la commune de Collex-Bossy, inscrite au registre foncier au nom de Monsieur Edmond GAILLARD;

vu les observations du propriétaire du 13 juin 1977;

vu le préavis de la commune du 14 juin 1978;

vu le préavis de la commission des monuments, de la nature et des sites du 21 juin 1978;

vu, en droit, la loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites du 4 juin 1976, articles 7 à 9; le règlement d'exécution de ladite loi, articles 16 à 18,

./.

A R R E T E :

Article 1

Les bâtiments n^{os} 94 et 95 au sens des considérants sont inscrits à l'inventaire des immeubles dignes d'être protégés.

Article 2

Une ampliation du présent arrêté est notifiée au propriétaire.

Le Conseiller d'Etat
chargé du département des travaux publics

Jaques VERNET

La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Conseil d'Etat, conformément au code de procédure administrative, dans les 30 jours, à compter de sa notification.

322. yk

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

COMMUNE de Collex-Bossy

Parcelle 10155 Feuille 18

Echelle 1:500

Périmètre du remaniement parcellaire

Jean-Pierre KUHN
INGÉNIEUR E.P.F. S.I.A.
GÉOMÈTRE OFFICIEL
Rue Marignac 9 - ✆ 46 36 47
1206 GENÈVE

3 MARS 1977

17

79/155
Gaillard Edmond 2310

105/156
Grin John
1653

5/157
Tschanz Charles
799

218/160
ULDRY Marguerite
800

95
96
97
1652
2838
2937
396

323/158
MARTINET Gérald

94

5/259
Tschanz Charles
808
376

323/260
MARTINET Gérald

79/261
821
Gaillard Edmond

41/263
2 cts. Contat Revillard
2302
99

87/161 ind. 1.
GINDRE Cécile
2642

93
92
91
91 bis
93 bis

du
Seuchal
communal
Chemin